



**OIC/8-MCFSAD/2021/RES-FINAL**

**RESOLUTION  
DE  
LA HUITIEME CONFERENCE MINISTERIELLE  
SUR  
LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LE DEVELOPPEMENT  
AGRICOLE**

**sur le thème : « *Amélioration des Systèmes alimentaires pour assurer la  
sécurité alimentaire dans les Etats membres de l’OCI* »**

**ISTANBUL, RÉPUBLIQUE DE TURQUIE**

**25-27 OCTOBRE 2021**

**(19-21 RABI' AWAL 1443H)**

## RÉSOLUTION SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

*La Huitième Conférence Ministérielle sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole tenue, à Istanbul, République de Turquie, du 25 au 27 octobre 2021, correspondant au 19-21 Rabi' Awal 1443H) ;*

**Conformément** aux dispositions pertinentes de la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique qui visent, entre autres, à promouvoir et à consolider les liens de fraternité et de solidarité, et à déployer tous les efforts nécessaires pour réaliser un développement humain et un bien-être économique durables et globaux dans ses Etats membres ;

**Rappelant** le Programme d'Action OCI-2025, adopté par la 13<sup>ème</sup> Conférence islamique au Sommet, tenue à Istanbul, République de Turquie, les 14 et 15 avril 2016, qui a souligné l'impératif de promouvoir une coopération intra-OCI active dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, dans le cadre de l'objectif global de l'OCI de renforcer la coopération économique entre ses États membres ;

**Rappelant** également l'adoption de l'Agenda 2026 de l'OCI pour la STI, par le Premier Sommet islamique sur la Science et la Technologie, tenu à Nur-Sultan, République du Kazakhstan, les 10-11 septembre 2017, ainsi que de la Déclaration d'Abou Dhabi par le deuxième session dudit Sommet, réunie virtuellement, le 16 juin 2021, sous la présidence de l'Etat des Emirats arabes unis, qui ont encouragé les Etats membres à promouvoir l'agriculture durable, le développement rural et la sécurité alimentaire, en usant de la science, de technologie et de l'innovation, en partageant et en adoptant les technologies modernes et ingénieuses et en créant des banques nationales de gènes pour la conservation et l'échange des ressources génétiques végétales.

**Rappelant** aussi l'Accord général sur la Coopération économique, technique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI, adopté en vertu de la Résolution n°1/8-E de la Huitième session du CMAE, tenue à Tripoli, en Libye, du 16 au 22 mai 1977 ;

**Conformément** à la Résolution n°1/46-E, adoptée par la 46<sup>ème</sup> Session du CMAE, tenue à Abou Dhabi, Etat des Emirats arabes unis, les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2019, sur les Programmes d'action de l'OCI pour le développement de produits agricoles stratégiques ;

**Réaffirmant** les Résolutions sur la Promotion de la Sécurité alimentaire et le Développement de l'Agriculture dans les Etats membres de l'OCI et, tout particulièrement, celles adoptées par la 7<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole, tenue à Astana (Actuellement Nur-Sultan), République du Kazakhstan, du 26 au 28 avril 2016 ;

**Réitérant** également toutes les résolutions pertinentes du Comité Permanent de Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC), en particulier celles adoptées par la 36<sup>ème</sup>

Session du COMCEC, tenue virtuellement à Ankara, République de Turquie, les 25-26 novembre 2020 ;

**Convaincue** que l'expansion et le raffermissement de la coopération intra-OCI dans les domaines de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire, contribueraient à améliorer la sécurité alimentaire et à accroître la productivité agricole dans les États membres de l'OCI ;

**Encouragée** par les énormes opportunités, les potentialités considérables et les avantages comparatifs disponibles dans la zone de l'OCI, en matière de développement des produits agroalimentaires, comme en témoigne le fait que 26 États membres de l'OCI figurent parmi les plus grands producteurs de produits agricoles majeurs, à l'échelle mondiale ;

**Consciente** de la nécessité impérieuse de faire face à la situation précaire de la sécurité alimentaire dans la plupart de ses États membres, comme en témoigne la faim aiguë et la malnutrition qui touchent plus de 60 millions de personnes dans les États membres de l'OCI ;

**Consciente** également de la vulnérabilité de la plupart des États membres de l'OCI face aux effets dévastateurs des conditions météorologiques extrêmes, de la désertification et du changement climatique sur la disponibilité de nourriture pour un nombre allant crescendo de leurs populations ;

**Se déclarant** profondément préoccupée par la propagation de la pandémie du Coronavirus (COVID-19), qui a affecté tant la vie des personnes, que les économies, y compris les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture dans les États membres de l'OCI et dans le monde entier ;

**Alarmée** par les déficits commerciaux alimentaires et agricoles ahurissants affichés dans les États membres de l'OCI et qui s'élevaient à 62,9 milliards de dollars américains en 2018, ainsi que par leurs incidences considérables sur la fourniture des ressources à d'autres programmes de développement humain et aux infrastructures sociales ;

**Soulignant** l'impératif d'un soutien et d'une coopération en matière de systèmes alimentaires durables et de chaînes d'approvisionnement intégrées pour prévenir les pertes et le gaspillage alimentaires ;

**Préoccupée** par la valeur ajoutée limitée des produits agricoles, associée au niveau élevé des pertes post-récolte, en particulier chez les petits exploitants ;

**Donnant effet** aux divers accords et instruments multilatéraux préconisant une action socio-économique intra-OCI conjointe dans les divers domaines, y compris le commerce, la finance, l'investissement, l'agro-industrie et la recherche et développement ;

**Désireuse** de relever les différents défis inhérents aux crises alimentaires, à la famine et à la malnutrition auxquelles se trouvent confrontés les États membres de l'OCI, à travers le développement des chaînes de valeur, du commerce et du marketing ;

**Considérant** le rôle essentiel de l'agriculture dans la stimulation de la croissance socioéconomique et du développement durable dans de nombreux États membres de l'OCI,

en particulier dans les pays les moins avancés, en termes de revenus, d'emploi et de réduction de la pauvreté ;

**Reconnaissant** l'importance du renforcement de la Coopération intra-OCI par l'échange des expériences, le partage des connaissances et le transfert de la technologie pour un développement agricole durable ;

Note avec appréciation le Rapport 2020 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les Etats membres de l'OCI présenté par le SESRIC ; Salue les programmes de renforcement des capacités du SESRIC dans les domaines de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement.

**Soulignant** le rôle de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire, en tant qu'institution spécialisée de l'OCI, dans le renforcement de la coopération intra-OCI, en vue de promouvoir la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et le développement rural dans les États membres de l'OCI, outre la nécessité de soutenir ses diverses initiatives et activités; Reconnaissant les initiatives du Groupe de la Banque islamique de Développement dans le développement et le financement des chaînes de valeur des produits stratégiques tels le riz, le manioc et le cheptel pour les Etats membres de l'OCI.

**Exprimant** sa profonde appréciation et sa gratitude au Gouvernement de la République de Turquie pour avoir accueilli la huitième Conférence islamique ministérielle sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole, à Istanbul, en Turquie, et organisé un événement parallèle sur le thème : « Partage des expériences et du savoir pour l'amélioration des systèmes alimentaires dans les Etats membres, sur la voie de la réalisation des ODD à l'horizon 2030 », ainsi que pour avoir fourni une plateforme aux Etats membres de l'OCI pour discuter des opportunités qui s'offrent et des menaces qui ne cessent de s'intensifier ;

**Tenant compte** des rapports sur les activités des différentes institutions de l'OCI opérant dans le domaine du développement agricole et de la sécurité alimentaire ;

**Ayant pris note** du Rapport du Secrétaire général à cet égard ;

1. **INSISTE** sur la nécessité de revitaliser le secteur agricole, de promouvoir le développement rural et d'œuvrer à assurer la sécurité alimentaire de manière durable, en satisfaisant aux besoins des communautés rurales et, tout particulièrement, des petits exploitants, y compris leur accès aux crédits et à d'autres services financiers, aux marchés, aux terrains agricoles, aux prestations sociales, à la formation, aux savoirs et aux technologies appropriées.
2. **SOULIGNE** également l'impératif d'une expansion significative de la recherche sur l'alimentation et l'agriculture, de meilleurs services de vulgarisation, de formation et d'éducation, et de leur financement par des fonds de toutes autres sources, pour améliorer la productivité et la durabilité agricoles, et partant, renforcer l'agriculture en tant que secteur clé pour la promotion du développement et consolider la résilience pour soutenir la reprise post-pandémique (COVID-19).

3. **DEMANDE** au SESRIC de mener une étude analytique approfondie en consultation avec l'IOFS pour identifier les complémentarités entre les États membres de l'OCI dans les domaines des ressources agricoles, de la production alimentaire et du commerce par la collecte, l'analyse et l'évaluation des données, dans le but repérer les domaines potentiels de partenariats et de coopération, devant être examinée par les États membres lors de la prochaine Conférence ministérielle sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole.
4. **EXHORTE** les Etats membres de l'OCI les plus nantis et les institutions compétentes de l'Organisation, à savoir la BID et l'IOFS, à soutenir les pays membres en termes de conception et de mise en œuvre d'évaluations sur les incidences socio-économiques, destinées à mesurer l'impact de la pandémie du COVID-19 sur la sécurité alimentaire et le fonctionnement des systèmes alimentaires, avec des interventions spécifiques visant à atténuer les répercussions de la pandémie sur la sécurité alimentaire, et à les aider à prendre des décisions politiques et d'investissement éclairées, dans le cadre de leurs stratégies de réponse au COVID-19 et de relance, aux fins de renforcer la sécurité alimentaire et de promouvoir la productivité agricole.
5. **SALUE** la campagne « Sauvez votre nourriture », initiée par la Turquie et **INVITE** les États membres de l'OCI à mettre à contribution les expériences et les connaissances de la Turquie, ainsi que les bonnes pratiques en matière de prévention, de réduction et de gestion des pertes et des déchets alimentaires.
6. **INVITE** les Etats membres de l'OCI à intensifier leurs investissements dans l'agriculture et le développement rural, y compris par la coopération intra-OCI, en vue d'accroître la production agricole des États membres de l'OCI, de manière à ce qu'ils deviennent des pays exportateurs nets de produits alimentaires, et de combler l'écart entre le potentiel du secteur agricole et la production alimentaire dans les États membres de l'OCI.
7. **APPROUVE** les Programmes d'action de l'OCI sur le Développement des Produits Agricoles Stratégiques, à savoir : i) Le Programme d'action de l'OCI pour le Développement du Riz ; ii) Le Programme d'action de l'OCI pour le Développement du Blé ; et iii) Le Programme d'action de l'OCI pour le Développement du Manioc.
8. **DEMANDE** à l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire d'élaborer, en collaboration avec les Etats membres et les institutions compétents de l'OCI concernés, les plans de mise en œuvre appropriés pour la réalisation effective desdits Programmes d'action de l'OCI sur le Développement des Produits agricoles stratégiques, et d'en faire périodiquement rapport aux fora pertinents de l'OCI.

9. **INVITE** les Etats membres et institutions compétentes de l'OCI à apporter le soutien requis à ces Programmes, par une plus grande prise en main au niveau national, ainsi que par une participation active à la mise en œuvre de ces cadres de coopération.
10. **EXHORTE** les États membres de l'OCI et les institutions compétentes à intensifier leurs interventions axées sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration des moyens de subsistance, la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le renforcement des actifs productifs ruraux et de la résilience des communautés face à la variabilité climatique, en mettant l'accent sur une agriculture adaptée au climat.
11. **APPELLE** les États membres de l'OCI et les institutions concernées à redoubler d'efforts pour soutenir le développement de chaînes de valeur viables et rentables, en mettant l'accent sur les produits agricoles prioritaires et stratégiques qui ont un fort potentiel de création d'emplois et de possibilités de revenus.
12. **PREND NOTE** des efforts déployés actuellement en faveur de la finalisation du projet de Protocole d'entente sur la création d'un Système de Réserves de Sécurité Alimentaire de l'OCI, en tant que cadre de développement et d'action humanitaire intra-OCI visant à assurer la résilience du système alimentaire dans les États membres de l'OCI, et mécanisme de réponse d'urgence pour lutter contre la faim et la malnutrition dans les États membres de l'OCI.
13. **SE FELICITE** des mesures prises par l'IOFS aux fins de recevoir les contributions de ses États membres, ce qui n'a pas manqué de renforcer l'appropriation dudit protocole d'accord.
14. **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI d'obtenir des apports pertinents des autres pays membres de l'OCI, en vue de compiler un texte inclusif du Protocole d'Accord sur la création du Système de Réserves de Sécurité Alimentaire de l'OCI et de soumettre le texte consolidé dudit protocole à la 9<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole, pour toute autre démarche nécessaire.
15. **INVESTIT** l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire, en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI, de la mission de mettre en œuvre les dispositions dudit Protocole d'entente sur la création d'un Système de Réserves de Sécurité Alimentaire de l'OCI, après son approbation, à travers la création des mécanismes de suivi des politiques et techniques appropriées pour la réalisation effective des buts et objectifs assignés à ce Système.

16. **INVITE** les Etats membres de l'OCI à mobiliser la volonté politique nécessaire au soutien du Protocole d'entente sur la création d'un Système de Réserves de Sécurité Alimentaire de l'OCI, en adoptant des législations nationales et d'autres cadres de mise en œuvre appropriés et en œuvrant de concert avec d'autres pays membres pour assurer la sécurité alimentaire dans leurs pays respectifs.
17. **APPELLE** les institutions compétentes de l'OCI à collaborer avec l'IOFS pour atteindre les objectifs fixés dans le Protocole d'entente sur la création d'un Système de Réserves de Sécurité Alimentaire de l'OCI.
18. **RECOMMANDE** la création d'un mécanisme de coordination, sous la supervision du Secrétariat général de l'OCI, comprenant toutes les institutions compétentes de l'Organisation, avec pour objectif d'assurer une coordination horizontale visant à éviter les doubles emplois, tout en favorisant les complémentarités et en garantissant une interaction efficace et orientée vers les résultats, et à favoriser une contribution et une collaboration fructueuses dans les domaines de compétence pertinents et respectifs.
19. **DEMANDE** au Secrétaire Général de se concerter avec les Etats membres sur le lieu et la date de la 9<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur la Sécurité alimentaire et le Développement agricole, devant avoir lieu en 2023.
20. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente Résolution et d'en faire rapport à la prochaine session de la Conférence.

\*\*\*